

Grue cendrée

Grus grus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 127

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Gruiformes
- Famille : Gruidés



© Biotope – Photographie prise hors site

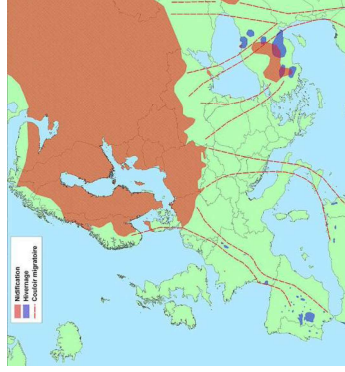
Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : arrêté du 29 octobre 2009
- Liste rouge nationale (2011) : Quasi menacée

Description de l'espèce

La Grue cendrée est le plus grand échassier d'Europe. Son plumage est d'un gris cendré avec les remiges noires. La tête est le haut du cou sont noirs avec une bande blanche partant de l'œil pour se terminer derrière le cou. Au niveau de la calotte se trouve une tache rouge vif. La grue possède une queue en panache rappelant celle d'un coq. Le bec est gris-beige à gris-vertâtre et les pattes sont noires. Le dimorphisme sexuel est peu marqué. Les grues volent le cou et les pattes tendus. Leur cri « Grou Grou » est caractéristique.

Répartition en France et en Europe



Source : LPO Champagne-Ardenne, (consultation internet 2010).

La Grue cendrée niche dans le paléarctique de l'Allemagne et la Scandinavie, à l'ouest, à la Sibérie orientale à l'est. Elle hiverne de l'Espagne à l'Afrique du Nord à l'Ouest, jusqu'en Chine à l'Ouest, en passant par l'Iran, l'Égypte et l'Inde.

En France, l'espèce est avant tout migratrice, reliant l'Alsace aux Pyrénées atlantiques. Trois zones principales sont connues pour l'hivernage : la Woëvre en Lorraine, la Champagne humide et les Landes de Gascogne. Quelques couples sont également nicheurs en Lorraine.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

Après avoir beaucoup régressé jusqu'aux années 1970, la Grue cendrée est maintenant en progression tant sur le plan quantitatif que géographique. La population européenne est estimée entre 74 000 et 110 000 couples (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004).

La population nicheuse française reste marginale, mais régulière et très localisée. On estime 6 à 8 couples nicheurs principalement localisés en Lorraine.

En France, les effectifs hivernants ont connus une importante augmentation entre les années 1970 et 2000. L'effectif d'hivernants fluctue selon les années, 28 000 individus en janvier 1998 contre 68 000 en janvier 2001. Les deux régions majeures pour l'hivernage sont la Lorraine et l'Aquitaine. Néanmoins, des sites d'hivernage se dessinent dans la Nièvre, le Cher, l'Allier, l'Indre représentant quelques milliers de grues.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site

Des groupes importants sont observés lors des passages migratoires de novembre et de février-mars mais l'espèce ne stationne sur la zone que sur des périodes courtes.

Menaces

Les menaces pour la conservation de la Grue cendrée sont essentiellement liées à :

- La disparition des habitats d'hivernage par l'intensification de l'agriculture (drainage),
- Risques d'empoisonnements des grues par les produits phytosanitaires éparpillés sur les cultures ou l'utilisation de graines enrobées,
- La mortalité due au risque de collisions sur les lignes électriques ou sur les éoliennes lors de vols migratoires,
- Le dérangement des oiseaux en hivernage par une fréquentation trop importante des sites.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien des populations hivernantes de Grues cendrées sur la ZPS passe globalement par la préservation du bocage avec ses quelques champs cultivés et ses prairies inondables.

Les actions doivent principalement porter sur :

- Le maintien de la ressource alimentaire en hiver, notamment par le maintien des chaumes de céréales jusqu'à une date tardive, la mise en place de jachères faunistiques, la conservation des herbagages ;
- La neutralisation d'éventuelles futures lignes électriques ;
- Le maintien des zones de marais ;
- L'encadrement de la fréquentation du public.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble des espèces des zones humides comme les amphibiens et l'avifaune.